NOUVELLES EDITIONS IVOIRIENNES-CENTRE D'EDITIONS ET DE DIFFUSION AFRICAINES

NEI-CEDA

Société anonyme avec conseil d'administration
Au capital de 255 316 500 de FCFA
Siège social : 01 BP 1818 abidjan 01 RC : CI - ABJ - 1992 - B - 164 178

RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2019

I- Tableau d'activité et de résultats

Indicateurs en FCFA	1er semestre 2019 (1)	1er semestre 2018 (2)	Année 2018	Variations En valeur (3)=(1)-(2)	En pourcentage(%) (4)=(((1)-(2))/(2))
Chiffre d'affaires	965 349 096	626 791 101	8 106 737 783	338 557 995	+54%
Résultat d'exploitation	-163 713 878	-308 392 485	998 042 475	144 678 607	+47%
Résultat financier	22 100 932	-1 539 836	2 656 158	23 640768	+1535%
Résultat des activités ordinaires	-141 612 946	-309 932 321	1 000 698 633	168 319 375	+54%
Impôts sur le résultat	-5 074 863	-3 224 281	-225 889 000	-1 850 582	-57%
Résultat net	-572 334 450	-313 091 602	774 874 633	-259 242 848	-83%

II- Commentaire de la Direction de la société

Chiffre d'affaires

Notre chiffre d'affaires est en hausse de 338 millions de FCFA par rapport au 1er semestre 2018. Le chiffre d'affaires réalisé en 2019 est de 965 millions de FCFA contre 626 millions de FCFA en 2018. Cette forte croissance du chiffre d'affaires est liée au démarrage anticipé de la campagne scolaire.

Résultat net

La société affiche un résultat de (-) 572 millions de FCFA au 1er semestre 2019 contre (-) 313 millions de FCFA au 1er semestre 2018. Ces résultats restent peu significatifs avant les réalisations du second semestre plus déterminantes pour le résultat annuel. Au cours du 1er semestre 2019, la société a procédé à un remboursement de 427 millions de FCFA dans le cadre de l'abandon de créance avec clause du retour à meilleure fortune.

Perspectives

Nous connaissons une baisse du prix des impressions grâce à leur anticipation et le tirage en grande quantité. Combiné à un chiffre d'affaire hors marché prévu en hausse, nous pensons que le second semestre devrait permettre d'améliorer le résultat en fin d'exercice.

La société NEI-CEDA a bénéficié au cours des années 2015 et 2016, de deux abandons de créances, avec des clauses de retour à meilleure fortune, provenant respectivement du Groupe Hatier International (GHI) et Hachette Livre. Les termes des conventions signées à cet effet comportent des contradictions, entre les conditions de remboursement des créances et les conditions résolutoires de retour à meilleure fortune. Des avenants seront signés au plus tard le 31 décembre 2019 afin d'harmoniser les termes de ces conventions, notamment la limitation du montant de la créance qui aura été rétablie au seuil fixé à l'article 2 pour le remboursement.

Ce rapport d'activité a fait l'objet d'un rapport par les commissaires aux comptes au terme d'un examen limité des comptes au 30 juin 2019.